

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 MARS 2026 A 18 H 00 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BALONDRADE Marie-José (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), DE KERIMEL Mathieu (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize).

**ETAIENT ABSENTS** : MILHORAT Nathalie (Le Fossat), SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

**ETAIENT EXCUSES**: PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), ARNAUD François (Le Fossat), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

**PROCURATIONS**: PEREIRA-NANTERRE Jérôme à CAMPS Frédéric, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy.

**SECRETARE DE SEANCE** : VANDERSTRAETEN François

### **ORDRE DU JOUR**:

A 18 h 00 : Présentation de la procédure et des modalités de mise en œuvre de la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par Lucie RENARD de CITANOIVA.

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2026
- 2 – Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets annexes et du budget principal
- 3 – Affectation des résultats 2025
- 4 – Création de postes par avancement de grade
- 5- Création d'un poste d'adjoint technique pour remplacement de départ en retraite
- 6 – Clôture de la régie de l'hôtel d'entreprises
- 7 – Signature de la convention 2026 avec l'ISCRA
- 8 – Régularisation écritures non budgétaires de subventions inscrites aux comptes 13141 et 13178

**Questions diverses**

**Informations diverses**

## PROCEDURE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION DU PLUI PAR LUCIE RENARD DE CITTANOVA

Lucie RENARD présente la procédure et les modalités de mise en œuvre de la modification du PLUi, les divers cas de modification éligibles et les différentes étapes de l'opération.

Des délégués présentent des problématiques auxquelles ils sont confrontés afin de connaître leur recevabilité dans la procédure.

L'assemblée met en évidence les problèmes rencontrés dans le cadre de l'instruction des autorisations par le SDIAU.

Le Président informe qu'il s'agira de délibérer une nouvelle fois après le 26 mai afin de correspondre aux échéanciers règlementaires

► Il est proposé aux délégués de faire remonter au plus vite les diverses problématiques et si possible avant le lundi 16 mars afin de pouvoir finaliser ce retour avant la fin de mandat de certains élus.

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2026

**L'assemblée procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2026**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 2- VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL

Jean Claude COMMENGE, Vice-Président en charge des Finances présente le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget annexe Zone d'Activité de Peyjouan, le budget annexe Zone d'Activité de Plagnes, le budget annexe Hôtel d'Entreprises, le budget annexe Organisme de Formation, le budget annexe Transport à la Demande et enfin le Budget Principal.

### Concernant le CFU du Budget Annexe de l'Hôtel d'entreprises.

Carole MAURETTE exprime sa satisfaction concernant la vente de l'hôtel d'entreprises.

Yvon LASSALLE exprime, au contraire, ses critiques sur cette opération et interroge une nouvelle fois sur la valeur vénale du bien.

Martine MASCARENC rappelle que les constructions ne s'amortissent pas en comptabilité publique.

Il indique qu'il aurait fallu préserver cet équipement au regard des bénéfices générés.

Jean Claude COMMENGE souligne le fait que la communauté de communes s'en sort par le haut même si elle n'en sort pas grandie. Il indique que le modèle de coworking ne correspond plus et que de nombreux tiers lieux ferment même en milieu urbain.

Dominique CASTAGNE indique également sa désapprobation concernant cette vente.

Mathieu DE KERIMEL indique qu'il a exercé au sein de la structure et critique l'absence de moyens consacrés par la communauté de communes pour l'hôtel d'entreprises, et notamment en terme de publicité.

Il informe toutefois de son incertitude concernant l'impact sur les résultats et confirme que les prévisionnels de départ étaient utopiques.

Carole MAURETTE rappelle qu'elle s'est rendue à maintes reprises sur le lieu et qu'elle a assisté à plusieurs "journées portes ouvertes" qui n'ont pas généré un engouement pour cet outil confronté à une absence d'un réel besoin pour le territoire, ses habitants et ses élus.

Elle indique qu'il s'agit d'accepter le constat d'échec sur ce projet généré en grande partie par une erreur sur la cible de clientèle attendue.

Hervé BARTHE rappelle les éléments de déficit structurels impactant le budget communautaire.

### **Concernant le CFU du Budget Annexe CEL.**

Laurent MILHORAT se félicite d'un Budget finalisé sans avenant et souligne une gestion, enfin, sans mauvaises surprises comme Léo Lagrange nous avait habitués.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote de ces documents (à l'exception du Président Jean Claude COURNEIL).

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe CEL Arize Lèze**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe ZA de Peyjouan**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe ZA de Plagnes**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises**

41 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Organisme de Formation**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Transport à la Demande**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Principal**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

### 3- AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Jean Claude COMMENGE présente le descriptif de l'affectation de résultats (document joint à l'ordre du jour) des Comptes Financiers Uniques 2025.

► Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération afin de valider l'affectation de résultats présentée.

**L'assemblée procède au vote sur l'affectation des résultats.**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

### 4- CREATION DE POSTES PAR AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de formaliser, en conformité avec le tableau des agents promouvables au titre de l'année 2026 et du tableau des propositions d'avancement de grade 2026 établis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Ariège.

**Le Président explique qu'il s'agit de créer 4 postes par avancement de grade ci-après :**

#### **1- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026**

Sur le poste de chargée d'accueil en bibliothèques de Gwendoline BARON

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi **d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet** pour assurer les missions de **chargée d'accueil bibliothèques**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent sera vacant dans le tableau des effectifs.

#### **2- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026**

Sur le poste de chargée d'accueil en bibliothèques de Sandrine GAYCHET

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi **d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet** pour assurer les missions de **chargée d'accueil bibliothèques**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent sera vacant dans le tableau des effectifs.

#### **3- Bibliothécaire territorial principal à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026**

Sur le poste de Bibliothécaire de Denis PAGES

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi de **Bibliothécaire territorial principal à Temps Complet** pour assurer les missions de **bibliothécaire**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent sera vacant dans le tableau des effectifs.

#### **4- Attaché hors classe à temps complet au 1<sup>er</sup> décembre 2026**

Sur le poste de Direction Générale de la Communauté de Communes de Hervé BARTHE

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'**Attaché hors classe à Temps Complet** pour assurer les missions de **Direction Générale de la Communauté de Communes**, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2026.

Suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent sera vacant dans le tableau des effectifs.

Le Président précise que les crédits suffisants seront prévus au budget 2026 et que s'agissant de la création d'emplois destinée uniquement à permettre des avancements de grade, il n'est pas nécessaire de publier une déclaration de vacance d'emplois auprès du Centre de Gestion.

**Le Président informe qu'il s'agit également de promouvoir, par arrêté, Sébastien RAZES sur le poste vacant de Christophe VEROS au grade d'Adjoint de maîtrise principal au 1<sup>er</sup> mars 2026.**

Ramon BORDALLO exprime ses critiques sur l'avancement de grade en "hors classe" du directeur, qu'il suspecte d'irrégularité et qu'il caractérise de bonus bénéficiant exclusivement aux riches.

Laurent MILHORAT indique qu'il s'agit d'une procédure normale dans la fonction publique territoriale.

Carole MAURETTE expose l'ensemble des conditions d'octroi et de validation des propositions d'avancement de grades évaluées et transmises par le centre de gestion.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une procédure équitable permettant d'exclure toute discrimination.

Marie GILAMA confirme que la proposition, par le Centre de Gestion, d'avancement de grade pour Hervé BARTHE correspond à des critères factuels.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la création des 4 postes par avancement de grade, et de conserver les anciens emplois correspondant aux anciens grades vacants dans le tableau des effectifs, à savoir :

- 1- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2- Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet
- 3- Bibliothécaire territorial principal à temps complet
- 4- Attaché hors classe à temps complet

**L'assemblée procède au vote pour valider la création des 4 postes par avancement de grade, et de conserver les anciens emplois correspondant aux anciens grades vacants, à savoir :**

- 1- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**
- 2- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**
- 3- Bibliothécaire territorial principal à temps complet**
- 4- Attaché hors classe à temps complet**

42 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 5 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT DE DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Bernard SCAPIN, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au sein du service voirie souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Il indique qu'il s'agit de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour le remplacement de l'agent. Il rappelle qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique susvisé.

Il précise que cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, dans le respect des dispositions réglementaires.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour la création d'un emploi permanent afin d'effectuer les fonctions d'agent d'exploitation de la voirie, à temps complet au sein de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 sur 3 grades différents suivant le profil du candidat, à savoir :

- Adjoint technique - Adjoint technique principal, 1<sup>ère</sup> classe - Adjoint technique principal, 2<sup>ème</sup> classe

**L'assemblée procède au vote pour l'autoriser le Président à créer un emploi d'adjoint technique territorial pour effectuer les fonctions d'agent d'exploitation voirie, à temps complet au sein de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 sur les 3 grades proposés.**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 6- CLOTURE DE LA REGIE DE L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur Le Président rappelle aux délégués la délibération de 2017 créant la régie de recettes de l'hôtel d'entreprises.

Il explique qu'il s'agit de clôturer cette régie de recettes suite à la fermeture et à la vente du bâtiment.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour clôturer la régie de recettes de l'hôtel d'entreprises suite à la fermeture et à la vente du bâtiment.

**L'assemblée procède au vote pour clôturer la régie de recettes de l'hôtel d'entreprises suite à la fermeture et à la vente du bâtiment.**

42 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 7- SIGNATURE DE LA CONVENTION 2026 AVEC L'ISCRA

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que La Communauté de Communes confie historiquement les prestations d'entretien du réseau de sentiers de randonnées à l'Association ISCRA.

Il précise qu'il s'agit de contractualiser la signature d'une nouvelle convention annuelle (document joint à la convocation) sur les prestations suivantes :

- L'entretien (tronçonnage, élagage, débroussaillage et révision du balisage) d'environ 250 kms de sentiers inscrits au PTR, dont PDIPR et sentiers
- Interventions lors de manifestations événementielles (après commande de la communauté de communes)
- Interventions de «dé-balisage» pour les tronçons anciennement inscrits au PDR et retirés du PTR
- Interventions pour changement de tracés sur les itinéraires inventoriés au PTR

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération afin de l'autoriser à signer la convention avec l'ISCRA telle que présentée.

**L'assemblée procède au vote pour afin d'autoriser Le Président à signer la convention d'entretien du réseau de sentiers de randonnées avec l'ISCRA.**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **8- REGULARISATION PAR ECRITURES NON BUDGETAIRES DE SUBVENTIONS INSCRITES AUX COMPTES 13141 ET 13178**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Service Comptable de Pamiers réalise l'apurement des subventions transférables. Dans le bilan de la communauté de communes figurent deux sommes de 410 968,71 € au compte 13141 (ex-1314 avant M57) et de 13 100,88 € au compte 13178 (ex-1317 avant M57) qui proviennent de l'ex CC Lèze et sont antérieures au passage sous Hélios en 2008. Ces subventions n'ont pas d'identification précise et auraient dû faire l'objet d'un transfert via les comptes 139.../777.

Il précise que le trésorier peut régulariser cette situation sur présentation d'une délibération de la collectivité l'autorisant à passer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit 139141 pour 410 968,47 €

Débit 139178 pour 13 100,88 €

Crédit 1068 pour 424 069,35 €

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération afin d'autoriser le trésorier à passer les écritures non budgétaires ci-dessus afin d'apurer ces deux subventions transférables.

**L'assemblée procède au vote pour afin d'autoriser le trésorier à passer les écritures non budgétaires ci-dessus afin d'apurer ces deux subventions transférables.**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**LE SECRÉTAIRE DE SEANCE**  
François VANDERSTRAETEN



**LE PRESIDENT**  
Jean Claude COURNEIL

